

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2017

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4365)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Mennucci

ARTICLE 40 DECIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en particulier de »

les mots :

« de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.